

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal du 29 janvier 2024**

Date d'envoi de la convocation : 22/01/2024  
Date d'affichage de l'ordre du jour : 22/01/2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

**Secrétaire de séance** : Amélie BLANCHEMAIN

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

**Etaient présents** : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF, M. Charles DAVY, M. Alexandre GOSSELIN, M. Yves-Marie DROUET.

**Absents** : Mme Aurélie LEPREVOST (a donné pouvoir à Amélie BLANCHEMAIN)  
Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT)  
M. Edouard MABIRE (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC)

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2023** :  
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents, le procès-verbal est approuvé.

**Madame le Maire demande d'ajouter l'objet suivant à la réunion de Conseil :**

- Signature de la Charte 'Ilot de tranquillité
- CA Le Cotentin – Transfert du pouvoir de police de la publicité
- Concession cimetière et columbarium – Révision des tarifs

Les nouveaux objets porteront les numéros 8, 9 et 10.

**Informations du Maire**

- Recensement population 2024
- PLUi
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Demandes de subventions voyages scolaires

**01 Extension du Groupe Scolaire – Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°3**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n°05/20.11.2023 du 20 novembre 2023 se rapportant à la 2<sup>ème</sup> modification de l'autorisation de programme (AP)/ crédits de paiement (CP) relative aux travaux d'extension du Groupe Scolaire, annualisée sur les exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025.

Cette autorisation de programme doit de nouveau être ajustée pour reporter sur les exercices suivants, les crédits de paiements non réalisés sur le budget 2023.

	Montant prévisionnel	BP 2023	BP 2024	BP 2025
<b>Dépenses</b>	<b>666 351.13 €</b>	<b>165 705.13 €</b>	<b>500 646.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
études et honoraires	35 543.93 €	17 923.55 €	17 620.38 €	MONTANT 56750 - déjà réglé 21206.12
frais d'insertion	2 000.00 €	2 000.00 €		
frais études/insertion (régul imputation)				
travaux	<b>622 600.00 €</b>	<b>141 289.38 €</b>	<b>481 310.62 €</b>	
Mission Diag				3144 déjà réglé
Mission Contrôle Technique	3 960.00 €	3 087.00 €	873.00 €	
Mission SPS	2 247.20 €	1 405.20 €	842.00 €	Total 2996 - déjà réglé 748.8
Etudes geotechnique et thermique informatique				5260 déjà réglé
Rbt emprunt FCTVA court terme				
Rbt emprunt subvention				
<b>recettes</b>	<b>666 351.13 €</b>	<b>165 705.13 €</b>	<b>500 646.00 €</b>	<b>82 125.97 €</b>
subvention Etat (DETR)	140 000.00 €	0.00 €	140 000.00 €	
SUB Conseil Deptal (FIR)	81 300.00 €	0.00 €	81 300.00 €	
Sub CAC (fonds concours)	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €	
Emprunt subvention				
FCTVA 16,404% DU TTC	109 308.24 €	0	27 182.27 €	82 125.97 €
Emprunt 20 ans	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €	
Emprunt court terme (relais 2 ans)				
autofinancement	165 742.89 €	165 705.13 €	37.76 €	
autofinancement couvrant le versement du FCTVA			82 125.97 €	
excédent de financement n-1			0.00 €	
<b>besoin de financement du BP</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>excédent de financement du BP</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>82 125.97 €</b>

dont auto financement	dont auto financement	dont auto financement	dont auto financement
165 742.89 €	165 705.13 €	37.76 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme portant sur les travaux d'extension du Groupe Scolaire Les Chardons Bleus ;
- DIT que ce projet est estimé à 666 351.13 € TTC,
- AFFECTE les crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus,
- PREND acte que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération expresse du conseil municipal ;
- DIT que les crédits de paiements non réalisés seront automatiquement reportés que l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme ;
- DIT que les crédits correspondants aux CP 2024 seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## **02 Personnel communal – Participation protection sociale complémentaire au 1<sup>er</sup> février 2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents des Moitiers d'Allonne pour le risque santé et/ou pour le risque prévoyance pour les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires de droit public et les agents contractuels de droit privé et ce depuis le 1er avril 2013.

Madame le Maire propose d'augmenter les montants de la participation au 1er février 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le niveau de participation de protection sociale complémentaire du personnel de la commune et ce avec effet au 1er février 2024, à savoir :

- Agent : 28.00 € mensuel,
- Conjoint : 19.00 € mensuel,
- Enfant : 13.00 € mensuel.

Les autres conditions des précédentes délibérations se rapportant à cette participation restent inchangées.

## **03 Logements communaux – Augmentation des Loyers / diagnostics de performance énergétique**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que conformément à la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, les loyers des logements dont le diagnostic de performance énergétique est classé F ou G (« passoires énergétiques » ou « thermiques ») ne peuvent plus être augmentés depuis le 24 août 2022.

Ce blocage concerne les nouveaux contrats de location, et progressivement les contrats en cours, en fonction de leur reconduction tacite ou de leur renouvellement.

L'augmentation des loyers des logements communaux ayant été effectuée sans prise en compte du résultat d'un diagnostic de performance énergétique, il convient de procéder à une régularisation.

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de solliciter une entreprise pour la réalisation de devis de diagnostics de performance énergétique et d'effectuer les remboursements correctifs aux locataires concernés par cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique pour chacun des logements communaux ;  
CHARGE le Maire de contacter une entreprise habilitée, de demander un devis et d'effectuer le règlement correspondant à la réalisation des diagnostics ;  
AUTORISE le Maire à effectuer les remboursements correctifs auprès des locataires concernés.

#### **04 Cimetière – devis entretien 2024**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de la SAS HANDI GREEN de Valognes pour l'entretien annuel 2024 du cimetière (partie engazonnée).

**Cet objet est reporté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.**

#### **05 Subventions 2024**

Après examen, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Madame le Maire rappelle le projet de fêtes de la nature, présente le budget prévisionnel de Dominique LANU et propose d'affecter une subvention de 500 € supplémentaire au Club de l'Amitié pour l'aider à organiser cet événement.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant accordé 2024</b>
<b>Banque Alimentaire de la Manche</b>	100,00 €
<b>Restos du Cœur</b>	100,00 €
<b>Secours Catholique Coutances</b>	100,00 €
<b>Secours Populaire</b>	100,00 €
<b>Association HBBC (Horse Ball)</b>	50,00 €
<b>Association Sportive Collège André Miclot Portbail</b>	50,00 €
<b>Judo Club Barneville-Carteret</b>	50,00 €
<b>US Côte des Isles</b>	200,00 €
<b>Chorale Intermède</b>	50,00 €
<b>SNSM (Sauvetage en mer)</b>	200,00 €
<b>Itinérance - Solidarités Réfugiés</b>	100,00 €
<b>Prévention Routière</b>	50,00 €
<b>ACAIS Elève &gt;LMA</b>	60,00 €
<b>Ass. du Cotentin d'Aide et D'Intégration Sociale ACAIS</b>	35,00 €
<b>Cœur d'enfant -La BARJO</b>	50,00 €
<b>Groupe scolaire Bricquebec CLIS</b>	50,00 €
<b>Lycée Maritime et Aquacole</b>	50,00 €
<b>Association Cantine scolaire</b>	900,00 €
<b>Association Parents d'Elèves Les Moitiers D'Allonne</b>	900,00 €
<b>Coopérative scolaire "Les Chardons Bleus"</b>	1 500,00 €
<b>Club de l'Amitié Les Moitiers d'Allonne</b>	600,00 €
<b>Zone fortement Ludoactive !</b>	40,00 €
<b>Association France-ALZHEIMER MANCHE</b>	50,00 €
<b>ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)</b>	30,00 €
<b>ACREA (Après cancer ressources écoute activités)</b>	30,00 €
<b>Association Cœur et Cancer</b>	50,00 €
<b>Centre Anticancéreux de Caen</b>	50,00 €
<b>Ligue contre le cancer Manche</b>	50,00 €
<b>Croix Rouge Française (Barneville-Carteret)</b>	50,00 €
<b>Paralysés de France APF</b>	35,00 €
<b>Association pour le développement des soins palliatifs dans le Nord Cotentin (ASPNC)</b>	100,00 €
<b>SEP Ligue Française contre la Sclérose en Plaques</b>	50,00 €

<b>Côte des Isles Solidarité (Téléthon)</b>	50,00 €
<b>MAIA du Cotentin</b>	50,00 €
<b>Divers</b>	1 070,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>

Le montant de 7 000 € sera inscrit à l'article 65748 du budget de l'année 2024.

### **06 Subventions associations CA du Cotentin 2024**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la restitution des compétences et des subventions de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux communes, il convient de reverser un montant total s'élevant à 5 553 € aux différentes associations (subventionnées par l'ex-CCCI). Ce montant est compensé par la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

<b>LES MOITIERS D'ALLONNE</b>		
<b>Population DGF 2018 : 799 - % à appliquer : 6.24</b>		
Association Havre des Arts	3 000.00 €	187.00 €
Amicale sapeurs pompiers Barneville Carteret	3 425.00 €	214.00 €
Amicale sapeur pompiers de Portbail	3 480.00 €	217.00 €
Comité d'Animation Portbailais	8 500.00 €	530.00 €
Union sportive Portbailaise	24 800.00 €	1 547.00 €
foyer socio-éducatif du collège André miclot de Portbail	2 000.00 €	125.00 €
Association des parents d'élèves du collège andré Miclot de Portb	2 000.00 €	125.00 €
Association sportive du collège André Miclot de Portbail	1 800.00 €	112.00 €
Collège André Miclot de Portbail	15 000.00 €	936.00 €
SAG de la Côte des îles	25 000.00 €	1 560.00 €
	<b>89 005.00 €</b>	<b>5 553.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE Madame le Maire à reverser les subventions aux associations et autres tiers listés conformément au tableau ci-dessus.

Le montant de 5 553 € sera prévu au budget 2024 (articles 65748 et 657381).

### **07 Assistance juridique – Convention VLG Conseil**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'abonnement à l'assistance juridique du cabinet VLG Conseil de Bénouville (CALVADOS). Celle-ci consiste en un abonnement permettant de disposer de crédit d'heures de consultation juridique à utiliser librement tout au long de l'année. Si à l'échéance de l'année, le crédit d'heures n'est pas consommé, il est automatiquement reconduit sur l'année suivante.

La convention a été conclue pour une durée de 1 an à compter du 14 mars 2023.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler l'abonnement à l'assistance pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré,  
DECIDE de renouveler l'abonnement annuel d'assistance juridique du cabinet VLG Conseil de BENOUVILLE à compter du 14 mars 2024 pour un crédit horaire de **10 heures** pour un montant de **2 000 € TTC** ;  
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le cabinet VLG Conseil et effectuer les règlements s'y afférents.

### **08 Charte Ilot de Tranquillité**

Madame le Maire présente la visite de Mélissande GAUTIER chargée de mission Mammifères marins du Groupe Mammalogique Normand. Le GPN propose une exposition et une conférence à la Fête de la Nature les 25 et 26 mai prochain. Mme GAUTIER nous a présenté les actions du GPN et nous demande de signer la charte « Ilot de Tranquillité » dont le but est de favoriser la sérénité des phoques sur les plages de la commune, en sensibilisant les habitants et visiteurs au respect des distances de sécurité.

Madame le Maire après avoir rappelé les engagements de la commune et du groupement propose au Conseil Municipal de signer la charte proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de s'engager pour la sérénité des phoques sur les plages de la commune,  
AUTORISE le Maire à signer la charte Ilot de Tranquillité.

### **09 CA Le Cotentin – Transfert du pouvoir de police de la publicité**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi Climat et Résilience prévoit le transfert de la police de la publicité extérieure au profit des Maires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans un second temps, la loi prévoit un transfert automatique de ce pouvoir à l'EPCI possédant la compétence PLUi au 1<sup>er</sup> juillet 2024, à savoir la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Les Maires disposent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'un délai de 6 mois pour s'opposer au transfert de leur pouvoir de police au Président de l'EPCI.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

### **10 Concession cimetière et columbarium – Révision des tarifs**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix des concessions du cimetière et du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le montant des concessions dans le cimetière communal ainsi que des cases du columbarium :

- concession cimetière pour 30 ans : 150€  
- concession cimetière pour 50 ans : 300€

- concession cavurne pour 30 ans : 100€  
- concession cavurne pour 50 ans : 150€

- case columbarium pour 30 ans : 450€  
- case columbarium pour 50 ans : 600€

Ces tarifs interviendront en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2024.

### **Questions Diverses :**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.**

Aux Moitiers d'Allonne, le 29 janvier 2024  
Le Maire, Michèle SONILHAC

Le Secrétaire de séance